

## **Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle**

### **Informations concernant la démarche d'adhésion**

#### **Objet social.**

IMIO possède deux branches d'activités correspondant aux projets « CommunesPlone » et « Qualicité ». Il s'agit de :

- L'accompagnement organisationnel, simplification administrative et centrale d'achats.
- La production de logiciels libres en mutualisation.

#### **Forme.**

L'intercommunale « pure » c'est à dire composée exclusivement d'associés publics est la forme la plus aboutie d'association de communes.

Elle présente deux grands avantages :

- La responsabilité est limitée (à leurs apports)
- Les pouvoirs locaux peuvent bénéficier de l'application de la théorie « in house » : ainsi les communes membres bénéficient de ses services sans devoir passer par la procédure des marchés publics.

#### **Capital.**

Le capital social est composé de parts A et de parts B.

Jusqu'après les élections de 2012 (lors de l'AG de juin 2013), dans le souci de conserver une stricte parité entre les communes « CommunesPlone » et les communes « Qualicité », seules 5 communes fondatrices « CommunesPlone » et 5 communes fondatrices « Qualicité » bénéficient de parts A. Les autres pouvoirs locaux intéressés par une adhésion à l'intercommunale pour bénéficier de ses services n'ont accès qu'à des parts B.

#### **Les parts A (communes fondatrices):**

- Elle vaut 18,55 euros (5 fois la part B) et chaque commune fondatrice en détient 100.
- Permet d'envoyer un représentant au CA et dans les organes de gestion (Comités de gestion et de rémunération)

#### **Les parts B (les autres pouvoirs locaux jusque juin 2013):**

- Elle vaut 3,71 euros
- Elle donne un droit de vote à l'AG (mais à aucun autre organe de gestion ou CA)
- L'achat d'une de ces parts permet de devenir membre.

**Les clients actuels doivent devenir membre afin de bénéficier des services de l'intercommunale. Une part B suffit pour devenir membre.**

#### **Les délégués de l'AG.**

Chaque commune membre bénéficie de 5 délégués qui représentent sa composition politique (3 représentent la majorité, 2 l'opposition). Les autres associés (CPAS, intercommunale, SLSP, zone de police) sont représentées par une seule personne à l'AG.

#### **Ce que vous devez faire :**

- **Faire adopter l'adhésion à l'intercommunale par le Conseil Communal (un modèle de document figure sur le site [www.imio.be](http://www.imio.be). (à noter que cette décision doit être soumise à la tutelle d'approbation.)**
- **Désigner les 5 délégués de l'AG (chacun disposant d'1/5 de voix dans le cas d'1 part B).**

**Si vous êtes affilié à CommunesPlone ou Qualicité :**

- Pour les utilisateurs des produits de CommunesPlone, l'adhésion à IMIO vaut résiliation de l'ancien contrat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (laquelle renonce à invoquer les termes de l'article 8 de cette ancienne convention).
- Pour les utilisateurs des produits Gestravaux et Emplois-Compétences de Qualicité, l'adhésion à IMIO permet d'assurer la continuité du service prévu par votre convention, qui sera elle-même transférée à IMIO par le GIE Qualicité dès réception de votre délibération d'adhésion. A l'échéance de cette convention, les nouveaux tarifs d'IMIO seront d'application pour ces deux produits également.